EXTRAIT DU REGISTRE BERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

OBJET:

Convention avec le Conseil Départemental pour le Déploiement du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) L'an deux mille vingt et un, le jeudi huit avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents: Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Sandrine Guglielmino, Monsieur Jean-Claude Vallaury, Madame Christiane Blanc-Ricort, formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents représentés</u>: Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda; Madame Nicole Colombo par Monsieur Armand Gasiglia; Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey.

<u>Absents</u>: Messieurs Robert Nardelli, Cyril Piazza, Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Edmond Mari, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Jacques Saulay, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo.

Décision n° 21 04 12

Madame Christiane Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance.

Le Président informe que :

Le Département a délibéré le 18 décembre 2020 sur son engagement en tant que porteur associé du déploiement du dispositif SARE.

Il s'agit d'un programme national porté par les départements et les métropoles pour être porteurs associés et assurer le déploiement sur leurs territoires.

Ainsi, le Département assurera ce déploiement sur son territoire, en dehors du territoire de la Métropole de Nice Côte d'Azur, et demande aux EPCI une participation forfaitaire annuelle (en tenant compte du poids en nombre de ménage pour chaque territoire) via la signature d'une convention qui dure jusqu'au 31 décembre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 24

Pour: 24 Contre: 0 Abstentions: 0 La participation demandée à la CCPP (4 % du nombre de ménage) est de 4 000 €/an. Pour 2021, ce montant sera de 2 000 €.

AR PREFECTURE

006-240600593-20210408-210412-DE

Regu le 15/04/2021

Les missions principales du SARE seront :

- -Information, conseil et accompagnement des ménages pour rénover des logements individuels, en particulier ceux qui sont en situation de précarité énergétique;
- -Accompagnement des ménages pour la réalisation de travaux de rénovation globale de logements individuels ;
- -Information, conseil et accompagnement des copropriétés pour la réalisation de travaux de rénovation globale ;
- -Information et conseil du petit tertiaire privé pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs locaux et de leurs process ;

La convention prévoit la possibilité de permanences au sein du territoire sous réserve de la mise à disposition de locaux ERP et dotés de connexion internet sur le Pays des Paillons.

Le Bureau de la CCPP a donné son avis favorable à cette convention lors de la séance du 1^{er} avril dernier. La convention jointe en annexe permet de fixer le cadre de ce partenariat.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'approuver la convention avec le Département sur le déploiement du Service d'accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) ;
- Autorise le Président à signer ladite convention avec le Département.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRESIDENT M. LAVAGNA